

Conseil communal, Château-d'Oex
Commission gestion-finances **COGEFI**

Rapport pour le préavis 15/2022, Budget communal 2023

Le budget communal 2023 a été soigneusement analysé par la Commission gestion-finances qui s'est réunie dans sa composition courante avec M. Nicolas Henchoz à la Présidence, entouré de Mmes Angèle Isoz et Karine Raynaud Rossier, ainsi que de MM. Nicolas Burri, Frédéric Combremont, Fernando Da Silva Ferreira, Jacques-François Pradervand et du soussigné. Le budget nous a été présenté le 12 octobre dernier par le Municipal des Finances François Jaquillard accompagné par notre Boursier Jean-Michel Chapalay, M. Eric Grandjean Syndic étant excusé. La *Cogefi* s'est ensuite réunie à deux reprises pour préparer la séance plénière des questions qui a eu lieu le 9 novembre, en présence de la Municipalité au complet ainsi que de MM. Jean-Michel Chapalay, Roland Oguey et Cédric Morier entré récemment en fonction, Mme Sophie Matthey étant excusée. Enfin la *Cogefi* s'est encore réunie le 21 novembre pour terminer ses travaux et vous en présenter ses conclusions.

Pour se forger son opinion, la *Cogefi* s'est basée comme d'habitude sur les documents mis à sa disposition par la Municipalité et sur les entretiens complétés par des données fournies par M. Jean-Michel Chapalay. Le site de l'Etat de Vaud ainsi que celui de l'UCV (*Union des Communes Vaudoises*) font également l'objet de recherches d'informations techniques et générales et demeurent des sources de référence utiles particulièrement bien documentées.

CONTENU DU RAPPORT

1. *Introduction*
2. *Commentaires sur le préavis 15/2022, Budget communal 2023*
3. *Etat du dossier relatif aux économies d'énergies et développement futur*
4. *Analyse du budget de fonctionnement*
5. *Observations sur le tableau des amortissements et sur celui des emprunts*
6. *Annotation sur le plan provisoire des dépenses d'investissements*
7. *Notes sur la planification financière*
8. *Réponses de la Municipalité aux questions de la COGEFI*
9. *Conclusion et recommandation*

1. Introduction

Lors de sa présentation, les représentants de la Municipalité nous ont fait comprendre que ce budget 2023 avait été particulièrement difficile à établir au vu des nombreuses incertitudes qui planent encore, et par le fait que les Communes subissent au même titre que tout un chacun, les incessantes augmentations annoncées dans les domaines de l'énergie, des consommables, des coûts de la main-d'œuvre et de l'augmentation générale des taux d'intérêts. Additionnés, tous ces éléments ont un impact important sur certains postes et ont nécessité de procéder à la réalisation d'économies sur d'autres charges, permettant ainsi de vous présenter un budget équilibré et rassurant, même si les coupes annoncées n'ont pas été analysées.

Ce plan de charges et de recettes reste très dépendant d'éléments extérieurs sur lesquels nous n'avons pas d'influence, si l'on pense aux péréquations, aux associations intercommunales, aux impondérables climatiques et à cet effet, notre Municipalité devra rester très attentive pour confirmer le résultat attendu, voire même dans la mesure du possible, de l'améliorer. Dans cette période troublée, l'optimisme règne quand même sur notre capacité à réaliser des projets et à maintenir des prestations de qualité pour notre population, dans la lignée de cette première partie de la législature qui peut être qualifiée de dynamique.

Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, tous les indicateurs économiques utilisés pour qualifier la santé d'une Commune ne sont pas forcément au vert pour ce budget, mais ces dernières années nous ont aussi montré que bien souvent, les prévisions budgétaires sont établies avec prudence et qu'au final la réalité des chiffres est bien meilleure que celle annoncée et nous espérons que cette constatation se confirmera à nouveau pour cet exercice 2023.

C'est dès lors avec un enthousiasme mesuré que nous allons observer l'évolution des données économiques de notre Commune.

2. Commentaires sur le préavis 15/2022, pages 5 à 12

Le préambule municipal amène d'emblée un vent d'optimisme en parlant des comptes 2022, qui devraient être largement positifs, améliorés avec des éléments qui ne dépendent toutefois pas du fonctionnement, mais plutôt comme précisé de la vente de patrimoine, un composant qui mériterait d'être mieux valorisé. Mais revenons au préambule du budget 2023, qui amène aussi quelques inquiétudes liées à cette situation délicate que nous traversons et qui ne semble pas être éphémère, mais qui pourrait s'inscrire dans la durée avec pour notre Commune, des effets sur deux points essentiels et étroitement liés, soit :

- **Diminution** de la marge d'autofinancement qui permet d'autofinancer nos investissements sans passer par la case emprunt ;
- **Abaissement** de notre capacité économique d'endettement (CEE) qui pourrait remplacer le plafond fixé en début de législature, ce dernier ne devant en principe pas la dépasser par le calcul suivant :
 - *Marge d'autofinancement x 30 ans = Capacité économique d'endettement*
- Avec ce budget 2023, la CEE et le plafond d'endettement sont pratiquement à égalité.

Ainsi, la marge d'autofinancement annoncée pour 2023 soit frs **1'816'958.** – serait, si elle devait se confirmer, l'une des plus faibles de ces 10 dernières années, la moyenne s'établissant aux alentours de frs **2'380'000.** — avec comme conséquence directe pour l'exercice prochain, une probable augmentation de notre endettement. En effet, le niveau d'investissement reste important dans notre Commune et si l'ensemble des projets devait se réaliser, le calcul suivant s'appliquerait :

- Investissements nets prévus pour un montant de	frs 3'052'000.-
- Déduction de la marge d'autofinancement 2023 de	frs 1'816'958.-
- SOLDE à financer	frs 1'235'042.-

Cependant, même dans cette perspective, la situation reste favorable et notre Commission n'a pas d'inquiétude particulière à partager, l'évolution des conditions étant examinée à intervalles réguliers. Une fois de plus, la *Cogefi* incite notre Municipalité à soigner la marge d'autofinancement, déterminante pour faire avancer les projets.

Dans les réjouissances, le tableau page 9) de l'évolution des différentes classes d'impôts, montre une belle augmentation des recettes liées à l'impôt sur la dépense, élément qui confirme que notre région est attractive pour la venue de nouveaux contribuables.

Le tableau des péréquations de la page 10) n'est quant à lui pas commenté par notre Commission, du moment qu'il s'agit d'une présentation très provisoire, susceptible de subir comme chaque année des changements importants dans les montants des différentes rubriques. Il sera plus approprié d'en faire une analyse au moment du bouclage des comptes.

3) Etat du dossier relatif aux économies d'énergies et développement futur

Au vu de l'importance donnée au sujet des énergies et partant du principe que notre Commune est un gros consommateur et que les impacts financiers seront dès lors conséquents, nous avons décidé de traiter cet objet séparément au lieu de l'inclure dans les réponses à nos questions.

Ainsi, sur le plan des mesures mises en place par notre Municipalité pour aller dans le sens des économies d'énergie, il nous été confirmé les décisions suivantes :

- L'éclairage public sera partiellement interrompu en deuxième partie de nuit ;
- L'ouverture différée de la patinoire a déjà permis de réaliser quelques économies ;
- Le chauffage des bâtiments communaux sera abaissé de 2°, l'Hôtel de Ville posant quelques problèmes liés aux différences de température entre les étages ;
- La production de Biogaz à la STEP devrait permettre de réaliser d'importantes économies, ainsi que l'installation de nouvelles pompes à eau aux Moulins ;
- Une étude est en cours pour la modification de l'éclairage des terrains de sports ;
- D'autres mesures pourraient être prises en fonction de l'évolution de la situation.

A relever que le coût de l'énergie négocié par notre Municipalité a pu être bloqué à **16,5 cts** le KWh jusqu'en **2027**, ce qui constitue une bonne nouvelle.

A court et à moyen termes, divers projets seront développés et nous permettront d'accroître notre part d'énergie renouvelable, tout en diminuant notre dépendance aux fournisseurs d'énergies. Le développement de l'énergie solaire et l'isolation des bâtiments communaux qui le permettent, devraient être mis en priorité, mais ces projets nécessiteront certainement du temps et des moyens pour se concrétiser.

Dans l'immédiat, c'est le chauffage à distance (CAD) qui occupe notre Municipalité et il faut s'attendre à la présentation prochaine de préavis pour ce sujet. Nous avons pu prendre conscience que cette réalisation va dans un premier temps être coûteuse, avec les montants liés aux introductions dans les bâtiments, partiellement compensés par les avantages du CAD, qui touchent à la récupération de surfaces de locaux et à la suppression de certains frais d'entretien. A relever encore que la consommation d'énergie de chauffage se fait désormais sur la base de compteurs, avec comme conséquence une forte augmentation de la facture pour certains locataires.

4) Analyse du budget de fonctionnement

Comme à son habitude, la Municipalité nous présente un budget avec une couverture des charges de fonctionnement qualifiée d'optimale avec un taux de 100 %, qui correspond aux principes de la gestion financière des Communes, qui doivent éviter de puiser dans leurs réserves pour équilibrer leurs comptes.

Ainsi, pour suivre l'évolution dans le temps des différents postes de charges et prendre connaissance des modifications, nous avons comparé les montants des comptes 2021 avec ce budget 2023 et sommes arrivés aux observations suivantes :

Groupe de comptes	Budget 2023 frs	Comptes 2021 frs	Différence %
30 Autorités et personnel	4'123'373.-	3'913'559.-	5,3 +
31 Biens et Services	5'393'234.-	5'471'464.-	1,4 -
312 Eau, énergie, combustible	989'279.-	529'235.-	86,9 +
32 Intérêts passifs	563'000.-	286'240.-	96,6 +
33 Amortissements	2'205'282.-	2'502'675.-	11,8 -
36 Aides et subventions	954'465.-	830'154.-	14,9 +

Ce petit comparatif met immédiatement le doigt sur les problématiques du moment, soit celle de l'augmentation du coût des énergies (*31 Biens et Services*) et celle de l'augmentation des taux d'intérêts débiteurs. La comparaison des différences sur les recettes n'est par contre pas très pertinente, faussée par les gains comptables réalisés sur les ventes de patrimoine en 2021. Au final, l'augmentation des charges par rapport à 2021 n'est pas très élevée, par contre ce phénomène est beaucoup plus marqué par rapport au budget 2022 (+ 4,5%).

En résumé, le budget 2023 hors imputations internes se présente ainsi :

- **Charges nettes frs :** 22'711'780.-
- **Recettes nettes frs :** 22'712'570.-

Nous rappelons également que nous n'avons pratiquement pas de maîtrise sur environ **40 %** du budget, constitué par les charges et recettes cantonales et par les effets des Associations de communes.

A ce stade, le budget de fonctionnement n'amène plus de commentaire particulier, mais la situation nécessitera certainement une attention toute particulière de la part de la Municipalité et de la Cogefi.

5) Observations sur le tableau des amortissements et celui des emprunts, pages 57 à 60

Le tableau des amortissements obligatoires du patrimoine administratif confirme que notre Commune investit beaucoup dans le cadre de l'entretien de ses routes et infrastructures et pour 2023, ce ne sont pas moins de **17** nouveaux objets qui sont soumis à amortissement, soit une augmentation en francs de **12 %** par rapport au budget 2022. Comme nous l'avons déjà observé, la charge d'intérêts bancaires est en hausse de **20 %** par rapport au budget 2022 pour se fixer à **frs 550'000.-** brut, montant auquel peuvent être déduits, les intérêts des placements. Malgré cette hausse, **le ratio** qui permet de mesurer la part des revenus courants qui doit être consacrée au paiement des intérêts reste faible à **1,9 %**.

Le tableau des emprunts laisse apparaître que notre Municipalité a pu négocier une majorité d'emprunts à **taux fixe** pour une longue durée et que moins de 10 millions d'emprunts sont susceptibles de connaître des augmentations lors de la reconduction de ces prêts, auxquels s'ajouteront les emprunts liés aux préavis acceptés à venir.

6) Annotation sur le plan provisoire des dépenses d'investissements, pages 62-63

Le plan des dépenses d'investissements est intégré au budget uniquement à titre d'information, aucune décision n'étant à prendre sur ce sujet. Le chiffre mentionné pour 2023 n'est que purement indicatif et dépendra de l'état d'avancement des projets déjà décidés, mais dont la réalisation ne sera effective qu'en 2023. Il ne s'agit dès lors que d'une projection très approximative, qui devrait aussi tenir compte de l'évolution de la marge d'autofinancement qui doit nous permettre de réaliser des investissements sans recourir à l'emprunt.

7) Notes sur la planification financière, page 70-73

Le tableau de bord présenté met rapidement en évidence l'évolution des finances de notre Commune par le passé et des projections d'avenir certainement difficiles à établir au-delà de deux ans. Les données depuis 2017 montrent que les charges évoluent plus rapidement que les recettes et que la marge d'autofinancement a plutôt tendance à diminuer, d'autant plus si l'on écarte les produits liés à la vente de patrimoine qui restent du domaine de l'exception.

Sur le plan de l'endettement et compte tenu des ratios utilisés, notre Commune n'a pas de préoccupation majeure à avoir, sa capacité pour le remboursement de la dette étant suffisante, celle-ci nécessitant une moyenne de 13 ans de 2017 à 2023. Toutefois, ce ratio n'est à notre avis que peu pertinent et doit être utilisé avec prudence.

Sur les autres ratios présentés dans les tableaux, celui du degré d'autofinancement (**59,5%**) des investissements nécessite un suivi attentif, du moment qu'il se situe en dessous de la barre des **70 %** considérée comme acceptable.

L'analyse des autres nombreux ratios sera plus intéressante à réaliser lors du bouclage des comptes de l'exercice.

8) Réponses de la Municipalité aux questions de la COGEFI

Document Budget communal 2023

Questions et Réponses se rapportant au groupe 1) Administration pages 20 à 23

Page 20, Chapitre 1110, Administration générale, compte 301.111

Q : Quel taux d'augmentation (IPC) allez-vous appliquer sur les salaires 2023 du personnel communal ?

- **R :** Les salaires seront indexés sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) du mois d'octobre de l'année écoulée.

Complément de la Cogefi : en octobre 2022, l'indice des prix à la consommation était de **104.6** points, avec un renchérissement par rapport au mois d'octobre 2021 de **+ 3 %**.

Page 21, Chapitre 1110, Administration générale, compte 318.500

Q : Pourriez-vous nous fournir la liste du compte et expliquer les projets prévus nécessitant de recourir à des experts ?

- **R :** le montant des honoraires se répartit ainsi :
Conseillers juridiques et avocats pour un montant estimé à frs 10'000.--.
Mise en place du système d'archivage « Docuteam » à frs 7'967.60
Budget consacré à la fusion de Communes estimé à frs 50'000. — brut avec une prise en charge partielle du Canton.

- Page 22, Chapitre 1600, Tourisme, compte 314.000

Q : Au vu des incertitudes économiques qui règnent, ne devrait-on pas limiter les entretiens de terrains au strict minimum en attendant des jours meilleurs ?

- **R :** Il s'agit essentiellement de l'entretien des chemins pédestres confié au Groupement forestier (GFPE) et du montant de 80'000.- correspondant au 10% de la taxe de séjour.

- Page 22, Chapitre 1600, Tourisme, compte 352.300

Q : Avez-vous des nouvelles au sujet de la décision prise pour la retenue de 10 % effectuée sur les taxes de séjour prévoyant ainsi le fonds FET ?

- **R :** Cette décision est reconduite pour 2023. Le montant retenu doit obligatoirement être utilisé au chapitre 16 Tourisme. La décision sera prise d'année en année en fonction de la valeur fiscale des bâtiments et du coefficient actuel de 0.19%.

- Page 23, Chapitre 1800, Trafic régional, compte 351.000

Q : Les négociations pour un abaissement du coefficient « part de ligne bassin » sont-elles toujours d'actualité ?

- **R :** Malheureusement, notre tentative de « recours » contre l'attribution du coefficient 1, l'an dernier, s'est soldée par un non-lieu : le règlement définissant les coefficients est de compétence du Conseil d'Etat. Une demande de modification de ce règlement impacterait toutes communes et doit être mis en corrélation avec la péréquation, afin de garantir un équilibre financier globalement acceptable pour toutes les communes.
- Les critères d'amélioration de notre desserte sont, notamment : des arrêts sur demande dans toutes les gares de la commune, sur tous les trains, une offre de transports publics qui s'est considérablement améliorée, que ce soit au niveau du nombre d'arrêts sur la ligne MOB, les trains en soirée jusqu'à 01 :00 pour rentrer de la Riviera ainsi que la ligne TPC qui va jusqu'à Leysin, avec correspondance au Sépey pour Aigle.
- Il est à noter que le trafic des grandes lignes CFF ainsi que le trafic urbain (VMCV, par exemple) ne sont pas compris dans cette répartition et font partie d'un financement séparé.

Questions et Réponses se rapportant au groupe 2) Finances, pages 24 à 25

- Page 25, Chapitre 2100, Impôts, compte 411.100
--

Q : Comment la redevance de la concession du Groupe E se calcule-t-elle ?

- **R :** la redevance se calcule en fonction du nombre de KWh acheminés donnant un émolument pour usage du sol valorisé à 0,7 ct par KWh.

Questions et Réponses se rapportant au groupe 3) Domaines et Bâtiments, pages 26 à 37

- Page 26, Chapitre 3100, Divers terrains, comptes tous

Q : Pourriez-vous nous fournir la liste des terrains concernés par ce poste.

R : RF 3313 ZI Les Ouges
 RF 3414 ZI Les Ouges
 RF 901 Droits d'accès
 RF 521 Les Grands Prés
 RF 4294 La Maladière
 RF 1013 Pré des Malanchières
 RF 117 Colline du Temple
 RF 1190 Sur Praz
 RF 4181 Sur les Riaux
 RF XXX Pra Brolliets

- Page 26, Chapitre 3101, Les Granges, compte 424.200

Q : Des ventes de terrains sont prévues en 2023 aux Granges et aucun gain comptable n'est budgétisé. Qu'en est-il exactement ?

- **R :** *Les gains comptables sont comptabilisés lorsque l'acte a été signé et le prix convenu versé sur le compte de la commune.*

- Page 27, Chapitre 3500, Divers bâtiments et charges, compte 331.000

Q : Pourriez-vous nous fournir la liste des amortissements concernés par ce poste.

- **R :** *Ces amortissements concernent les objets suivants :*
 - *Crédit d'étude du Centre artisanal du Pays-d'Enhaut (CAPE), préavis 8/2013*
 - *Réfection de la toiture du dépôt des Vieux Bains*
 - *Création d'une Unité d'accueil pour le Pays-d'Enhaut*

Par contre les amortissements liés aux entretiens lourds de la Grande Salle et au remplacement du condenseur NH3 de la patinoire seront corrigés et figureront dans leur domaine respectif, soit le groupe 3503 Grande Salle et 3511 Complexe sportif.

- Page 29, Chapitre 3506, Cinéma, compte 312.400

Q : Les travaux d'isolation effectués sur le bâtiment auront-ils des effets positifs sur la consommation d'énergie ?

- **R :** *Oui, mais difficilement quantifiable car l'enveloppe du bâtiment n'a pas été touchée.*

- Page 30, Chapitre 3511, Complexe sportif, comptes 312.300 et 312.400

Q : Dans le préambule, vous mentionnez des augmentations de 24 % pour l'électricité et de 18% pour les autres énergies. Dans les faits, les montants inscrits aux comptes sont nettement supérieurs aux pourcentages indiqués. Comment le justifiez-vous ?

- **R :** *Les montants qui figurent dans le préambule sont des montants globaux publiés à la fin de l'été pour l'ensemble des acteurs. Les montants qui figurent au budget sont les montants effectivement négociés avec Groupe E.*

- Page 31, Chapitre 3513, Collège de l'Etivaz, compte 314.400

Q : Quels entretiens sont-ils prévus sur ce bâtiment ?

- **R :** *Il est prévu la réfection des sols d'un appartement. Cependant un autre appartement va se libérer mi-août 2023 et nécessitera des travaux. Une réflexion générale sera menée sur ce bâtiment courant 2023 pour savoir s'il est opportun de le conserver ou s'il ne serait pas temps de s'en séparer.*

- Page 32, Chapitre 3514, Collège des Moulins, compte 313.000

Q : Quels types de fournitures sont-elles prévues pour ce poste en augmentation ?

- **R :** *Il s'agit de fourniture et matériel CWS, présentant une augmentation de 35% des produits CWS et 10 % des autres produits en général.*

- Page 32, Chapitre 3515, Collège, Collège Henchoz, Pavillon, compte 314.400

Q : Les travaux sur les bâtiments passant en général par préavis, de quels entretiens s'agit-il ?

- **R :** *Il s'agit principalement de la séparation de l'une des deux classes d'informatique en une salle de classe et en une salle de dégagement pour un montant de frs 55'000.-. Ce montant figure au budget en raison de la nécessité d'effectuer ces travaux rapidement, mais il pourrait être sorti du budget et faire l'objet d'un préavis au cas où cette séparation devait être reportée. Les autres frais concernent la réparation de stores et le remplacement d'un extincteur.*

- Page 33, Chapitre 3518, En Glacière, comptes 314.400 et 315.100

Q : Quels entretiens sont-ils encore prévus pour ce bâtiment ?

- **R :** *Pour 2023, il s'agit essentiellement de la mise aux normes OIBT (Ordonnance installations à basse tension) de la halle et de l'installation de mises à terre manquantes pour les luminaires ainsi que le changement de ces derniers.*

- Page 33, Chapitre 3518, En Glacière, comptes 435.100

Q : S'agissant d'un immeuble commercial, le montant des ventes d'énergie ne devrait-il pas être adapté aux nouvelles conditions ?

- **R :** *Actuellement les frais de chauffage et d'eau chaude définis dans le bail font l'objet d'un forfait.*

- Page 33, Chapitre 3522, Maison Pour Tous (ECA), compte 312.300

Q : Le montant prévu pour ce poste n'est-il pas surévalué ?

- **R :** *Oui, ce montant est basé sur les acomptes reçus. Depuis lors les décomptes d'électricité sont en notre faveur. Ce montant pourra vraisemblablement être divisé par deux.*

- Page 34, Chapitre 3526, PPE La Lécherette, compte 314.400

Q : Quels travaux sont-ils prévus sur ce bâtiment ?

- **R :** *Les frais de copropriété se montent à frs 2'760.-, et l'entretien courant des parties communes à frs 800.-. Il n'y a pas d'autres travaux prévus.*

- Page 34, Chapitre 3527, Four de l'Etivaz, compte 314.400

Q : Le four à pain de l'Etivaz n'est plus en très bon état et nécessiterait des travaux. Dès lors quel avenir envisagez-vous pour cet ouvrage ?

- **R :** *A l'heure actuelle, le toit du Four des Pérolles a été « égoutillé » et le four réparé il y a quelques années. La toiture sera à refaire ces prochaines années et l'avenir fera l'objet d'un projet.*

- Page 36, Chapitre 3537, Piscine-Restaurant, compte 312.100

Q : Le montant de l'achat d'eau est certainement à corriger pour 2023. Par ailleurs en vue de la modification de la tarification pour la fourniture d'eau avez-vous pu négocier des conditions favorables ?

- **R :** *Dans le cadre des négociations pour la fourniture de l'eau publique, il est prévu que la consommation d'eau pour la commune soit gratuite. La commune prend en charge l'abonnement et la location du compteur.*

Questions et Réponses se rapportant à groupe 4) Travaux, page 38 à 42

- Page 38, Chapitre 4300, Réseau routier & Voirie, compte 314.100

Q : Les entretiens de routes passant en général par préavis, comment justifiez-vous cette augmentation par rapport au budget 2022 ?

- **R :** *le Budget est +/- identique à celui de 2022 et/ou aux comptes 2021, mais avec les augmentations des prix (15 à 20%) des matériaux de la construction ainsi que des transports.*

- Page 40, Chapitre 4500, OM et Déchets, compte 452.600

Q : De quelle manière la participation des communes est-elle calculée ?

- **R :** *Il s'agit de la péréquation des transports des OM entre les communes membres de la SATOM.*

- **Page 41, Chapitre 4570 Décharge intercommunale Chaudanne, comptes 452.000 et 452.600**

Q : De quelle manière la participation des communes est-elle calculée ?

- **R :** *Il s'agit de la péréquation des transports des déchets entre les communes membres de la SATOM et de la répartition intercommunale avec Rossinière à raison de 1/7.*

Questions et Réponses se rapportant au groupe **5) Instruction publique et cultes, p.42-43**

- **Page 43, Chapitre 5800 Temples Eglises, Cultes Messes, compte 315.100**

Q : Quels entretiens sont-ils prévus sur ce poste ?

- **R :** *Il s'agit essentiellement du changement de l'humidificateur de l'orgue du Temple pour frs 22'000.-.*

Questions et Réponses se rapportant au groupe **6) Sécurité publique, pages 43 à 46**

- **Page 46, Chapitre 6700 Abattoir, compte 365.800**

Q : L'aide habituelle fournie jusqu'en 2021 est-elle définitivement supprimée ?

- **R :** *Non, en fonction des comptes 2022 du GPEO (Société coopérative Gruyère-Pays-d'Enhaut-Ormonts) une aide pourrait être accordée sous forme de garantie de déficit. La situation devrait tout de même rester délicate ces prochains temps.*

Questions et Réponses se rapportant au Budget **par nature, pages 49 à 56**

- **Page 50, Budget par nature, chapitre 312, compte 312.300 et 312.400**

Q : Vous annoncez dans le préambule, une augmentation de tarifs de l'ordre de 24%. Or l'augmentation dans les comptes est nettement supérieure par rapport à 2021. Qu'en est-il précisément ?

- **R :** *Il s'agit de considérations générales en particulier en raison de l'incertitude qui règne autour du conflit ukrainien et des conséquences qui en découlent. Ainsi, d'une « opération de police » de quelques semaines, ce conflit est devenu une guerre qui dure. Il est ainsi probable que les coûts de l'énergie restent durablement élevés et la disponibilité restreinte. Il est également probable que les taux d'intérêts restent à des niveaux élevés. Le budget prend en considération les prix et tarifs effectivement discutés et négociés. Ainsi, pour les combustibles, l'augmentation est de 130 %.*

- Page 52, Budget par nature, chapitre 365, tous les comptes

Q : Comment justifiez-vous l'augmentations des aides par rapport à 2021 ?

- *R : Il s'agit essentiellement de la subvention à Piccoli Virtuosi, de la subvention complémentaire à l'Ecole Musique, de la participation aux frais de l'Eglise catholique, de la subvention à Arc-Echange, ainsi que de la participation au déficit des coupes et au remboursement du Fond FIF (Fonds d'investissement forestier) du GFPE.*
- *Pour rappel, le Fond est constitué d'un emprunt de frs 500'000.—réalisé en 2016 et qui aurait dû être remboursé en 2020. Une demande de prolongation du délai de remboursement jusqu'en 2025 a été déposée. Des inconnues demeurent quant à la suite à donner.*

FIN DES QUESTIONS SUR LES COMPTES DU BUDGET 2023

9) Conclusion et recommandation

Au moment de conclure, nous constatons que ce rapport traite d'un troisième budget particulier après ceux liés à la pandémie et qu'il ne faudrait pas que cela devienne une habitude, un retour à la normale étant vivement espéré. Notre Commission est toutefois satisfaite des éléments qui nous ont été présentés pour cette nouvelle année, qui devrait connaître une certaine intensité tant dans les projets à développer que dans la surveillance à mener dans la gestion communale. C'est un budget qualifié de prévoyant qui a été préparé et nous espérons qu'aucun événement majeur ne viendra le perturber.

Notre Exécutif renouvelé a désormais atteint sa vitesse de croisière et nous n'avons aucun doute sur le fait que ces prochains mois seront pour eux, bien occupés, avec une gestion des dossiers toujours plus complexe. Le Conseil communal sera pleinement impliqué dans les décisions à prendre avec le bon sens qui l'habite et une collégialité éprouvée. C'est avec ces qualités que nous ferons évoluer notre Commune dans un monde des plus embrouillé.

Nous profitons également de cette conclusion pour remercier les Chefs de Service et l'ensemble du personnel communal, dévoué au service de la population pour le maintien des nombreuses prestations mises à sa disposition.

Les membres de la *Cogefi* tiennent aussi à remercier Mmes les Municipales et MM. les Municipaux pour leur disponibilité et pour les échanges toujours cordiaux et fructueux, même si nos propos ne sont pas toujours bien compris et nous pouvons les assurer de notre collaboration pour cette nouvelle année à venir.

Recommandation :

Ainsi, après avoir analysé le budget et obtenu les réponses attendues à leurs questions les membres de la COGEFI vous recommandent à l'unanimité d'accepter le décide du préavis 15/2022 soit d'adopter le budget 2023 de la Commune de Château-d'Oex tel que présenté.

Commission gestion-finances
Le rapporteur : Michel Jequier



Château-d'Oex, le 22 novembre 2022